

**Académie de Musique de Dinant  
et ses implantations de Beauraing – Couvin -  
Florennes et Yvoir**



**MUSIQUE**

**PAROLE**



**DANSE**

**Année scolaire 2018/2019**

Mise à jour le 2 juillet 2018

## ADRESSES ET HEURES D'OUVERTURE DES SECRETARIATS

- Implantation de Dinant :  
rue Saint-Michel, 9  
5500 DINANT  
☎ : 082/40 48 65  
academie.musique@dinant.be  
Lundi, jeudi et vendredi : de 13h00 à 20h00  
Mercredi : de 09h30 à 12h00 et de 12h30 à 20h00  
Samedi : de 08h30 à 13h00
- Implantation de Florennes :  
rue du Chapitre, 1  
5620 FLORENNES  
☎ répondeur et fax : 071/68 70 13  
academie@hotmail.com  
Lundi : de 16h15 à 19h00  
Mardi : de 16h15 à 18h30  
Mercredi : de 12h30 à 16h30  
Jeudi : de 16h15 à 19h00  
Samedi : de 08h00 à 12h00
- Implantation de Beauraing :  
rue de Dinant, 21  
5570 BEAURAING  
☎ : 0477/879022 - 082/22 54 34  
academiemusique@outlook.be  
Entrée rue du Herdal 5, côté gauche grille noire  
Lundi : de 15h30 à 19h15  
Mercredi : de 12h00 à 20h00  
Jeudi : de 15h30 à 18h30  
Vendredi : de 15h30 à 18h30
- Implantation de Couvin :  
route de Pesche, 29  
5660 COUVIN  
☎ et fax : 060/34 77 02  
academie-couvin@skynet.be  
Lundi : de 14h00 à 19h00  
Mercredi : de 11h00 à 20h00  
Vendredi : de 16h00 à 19h00
- Implantation d'Yvoir :  
rue Grande, 27  
5530 GODINNE  
☎ et Fax : 082/61 52 72  
GSM : 0472/85 54 16  
espace27.yvoir@yahoo.fr  
Lundi : de 15h00 à 21h00  
Mardi : de 15h00 à 18h00  
Mercredi : de 12h30 à 19h30  
Jeudi : de 15h30 à 20h00

## HORAIRES D'INSCRIPTIONS

**!!! pas d'inscription le 01<sup>er</sup> septembre**

Toutes les inscriptions et réinscriptions sont obligatoires et clôturées au **30 septembre 2018** (aucune inscription par téléphone, mail ou courrier)

### POUR TOUS LES ELEVES :

Se munir de la carte d'identité (**numéro national**) ou d'une composition de famille ou d'un extrait d'acte de naissance.

<b>DINANT</b>	
Mercredi 29/08 : de 13h00 à 17h00	Jeudi 30/08 : de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
Vendredi 31/08 : de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00	
Pas d'inscription le 1 <sup>er</sup> septembre !	
à partir du 03/09 : aux heures d'ouverture du secrétariat	

<b>BEAURAING</b>	
Pas d'inscription le 1 <sup>er</sup> septembre !	
à partir du 03/09 : aux heures d'ouverture du secrétariat	

L'enseignement dispensé à l'Académie est organisé par la Ville de Dinant, Pouvoir organisateur, et est subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Nos enseignants sont tous diplômés de l'enseignement supérieur artistique.

<b>COUVIN</b>	
A partir du lundi 03/09 : aux heures d'ouverture du secrétariat	

<b>FLORENNES</b>	
Jeudi 30/08 : de 13h00 à 17h30	Vendredi 31/08 : de 09h00 à 13h00
Pas d'inscription le 1 <sup>er</sup> septembre !	
A partir du lundi 03/09 : aux heures d'ouverture du secrétariat	

<b>GODINNE</b>	
Pas d'inscription le 1 <sup>er</sup> septembre !	
à partir du 03/09 : aux heures d'ouverture du secrétariat	

**Reprise des cours.**

TOUS les cours reprennent le lundi 03 septembre.

## Congés scolaires 2018-2019

Jeudi 27 septembre 2018 : Fête de la Communauté française

Du dimanche 28 octobre au dimanche 4 novembre : (Congé de Toussaint - d'automne)

Du dimanche 23 décembre au dimanche 6 janvier 2019 : (Vacances de Noël - d'hiver)

Du dimanche 3 mars au dimanche 10 mars : (Congé de Carnaval - détente)

Du dimanche 7 avril au lundi 22 avril inclus : (Vacances de Pâques - de printemps)

Mercredi 1 mai : (Fête du Travail)

Du jeudi 30 mai au dimanche 2 juin : (Ascension)

Lundi 10 juin : (Pentecôte)

Tous les élèves inscrits en formation musicale et à un cours d'instrument reçoivent un **journal de classe** à la rentrée.

Il constitue un instrument précieux pour faciliter la communication entre parents et professeurs.

Il doit être paraphé régulièrement par les parents.

Merci de veiller à ce que l'élève soit toujours en possession de son journal de classe pour se présenter aux différents cours.

L'Académie possède sa page Facebook

N'hésitez pas à nous y rejoindre



### Droit à l'image

Sans opposition préalable auprès de la Direction, de la part de l'élève ou de la personne légalement responsable, l'Académie se réserve le droit

- de photographier ou filmer les concerts, spectacles et autres manifestations auxquels participent ses élèves
- de diffuser, publier ces photos ou vidéos à des fins de présentation ou de promotion.

# Domaine de la MUSIQUE

## Organisation du domaine

**P** : filière préparatoire (5 et 6 ans - initiation)

**F** : filière de formation à partir de 7 ans

**Q** : filière de qualification

**TR** : filière de transition (non obligatoire)

**FA** : formation adulte (à partir de 14 ans)

**QA** : qualification adulte

Pour être réputé **régulier**, chaque élève doit suivre **2 périodes de cours hebdomadaires**, sauf dans la filière préparatoire (1p.) et dans la filière transition (5p.)

### ➤ Cours d'instrument et de chant individuel :

Chaque élève doit impérativement assister chaque semaine à **une période complète de cours de 50 minutes**.

- Les horaires sont susceptibles de légers changements en fonction de la rentrée scolaire.

- N'oubliez pas de vérifier si vous êtes bien inscrits sur la liste d'attente de l'instrument que vous avez choisi.

**A partir du 15 septembre, le secrétariat, en accord avec la Direction, attribue les places en fonction des priorités.**

### ➤ Cours complémentaires :

- ensembles vocaux enfants et adultes
- ensembles instrumentaux (à cordes, saxophones, flûtes, flûtes à bec, clarinettes, guitares, cuivres, percussions).
- musique de chambre instrumentale
- histoire de la musique et analyse
- écriture musicale et analyse
- improvisation, composition
- guitare d'accompagnement

➤ Instruments enseignés par implantation

	violon	guitare	piano	cor	saxophone	clarinette	cuvres	flûte à bec	flûte traversière	percussion	orgue	chant individuel (classique et variétés)
Beauraing	X	X	X	X	X	X	X		X			
Couvin			X	X	X	X	X		X			
Dinant	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X
Florennes	X	X	X	X	X	X	X		X	X		
Godinne	X	X	X	X	X	X	X	X				

Les cours qui ne sont pas organisés dans une implantation sont accessibles dans une autre implantation moyennant une inscription sur la liste d'attente.

- Important pour les élèves qui suivent un cours d'instrument :  
Pour la bonne organisation des cours, il est indispensable que tous les anciens élèves soient réinscrits pour **le 15 septembre**.  
**Au-delà, votre place n'est plus garantie dans la classe.**
- En formation musicale, dans le cas de dédoublement de classe, un nombre maximum d'élèves par classe sera prévu. La priorité sera donnée aux premiers inscrits.

**Dernier rappel important**

**TOUS LES ELEVES** sont tenus de se présenter au secrétariat pour leur réinscription qui doit être signée par les Parents pour les élèves mineurs  
**AUCUNE** inscription par téléphone, mail ou courrier ne sera acceptée

## HORAIRES COURS COLLECTIFS - DINANT

<b>Formation musicale</b>		
<b>CLASSE</b>	<b>PROFESSEUR</b>	<b>JOUR</b>
P1 (5 ans)	F. Wilvers	Jeudi 16h30 - 17h20
P2 (6ans)	F. Wilvers	Jeudi 17h20 - 18h10
F1 (1 <sup>er</sup> groupe)	M. Hublart	Mercredi 13h00 - 13h50 Vendredi 16h30 - 17h20
F1 (2 <sup>ème</sup> groupe)	M. Verpoorten	Lundi 16h30 - 17h20 Jeudi 16h30 - 17h20
F2	M. Hublart	Mercredi 14h40 - 15h30 Vendredi 18h10 - 19h00
F3	M. Hublart	Mercredi 13h50 - 14h40 Samedi 10h10 - 11h00
F4	M. Verpoorten	Lundi 17h20 - 18h10 Jeudi 17h20 - 18h10
Q1	M. Hublart	Mercredi 16h30 - 17h20 Samedi 09h20 - 10h10
Q2	M. Hublart	Mercredi 17h20 - 19h00 Vendredi 17h20 - 18h10
TR 2-3-4-5	P.F. Detongre	Samedi 10h10 - 12h40
FA1	M. Verpoorten	Lundi 18h10 - 19h50
FA2 - QA1	M. Verpoorten	Samedi 08h30 - 10h10
QA2	M. Hublart	Samedi 11h00 - 12h40
<b>Histoire de la musique et analyse</b>		
	N. Laurent	Mercredi 18h10 - 19h00
<b>Ecriture musicale et analyse</b>		
	P.F. Detongre	Lundi et samedi (horaire à convenir avec le professeur)
<b>Chant d'ensemble</b>		
Chant d'ensemble (à partir de F1 de Formation musicale)	N. Laurent	Mercredi 17h20 - 18h10
Chant d'ensemble « Voca » >15 ans	N. Laurent	Mercredi 19h00 - 20h40
<b>Ensembles instrumentaux</b>		
Ensemble de flûtes traversières	R. Durant	Samedi
Ensemble de saxophones	M. Verpoorten	Samedi 11h00 - 11h50
Guitare d'accompagnement	C. Eloy	Samedi



## HORAIRES COURS COLLECTIFS - FLORENNES

Formation musicale		
CLASSE	PROFESSEUR	JOUR
P1 (5 ans)	J-C Murengezi	Mercredi 13h00 - 13h50
P2 (6 ans)	J-C Murengezi	Mercredi 13h50 - 14h40
F1 (1 <sup>er</sup> groupe)	A. Defer	Mardi 17h20 - 18h10 Jeudi 16h30 - 17h20
F1 (2 <sup>ème</sup> groupe)	E. Caudron	Lundi 16h30 - 17h20 Samedi 11h00 - 11h50
F2 (1 <sup>er</sup> groupe)	A. Defer	Jeudi 17h20 - 18h10 Samedi 11h00 - 11h50
F2 (2 <sup>ème</sup> groupe)	E. Caudron	Lundi 17h20 - 18h10 Samedi 11h50 - 12h40
F3 (1 <sup>er</sup> groupe)	E. Caudron	Lundi 18h10 - 19h00 Samedi 10h10 - 11h00
F3 (2 <sup>ème</sup> groupe)	J-C Murengezi	Mercredi 14h40 - 16h20
F4 (1 <sup>er</sup> groupe)	A. Defer	Mardi 16h30 - 17h20 Jeudi 18h10 - 19h00
Q1	A. Defer	Mardi 18h10 - 19h00 Samedi 10h10 - 11h00
Q2	A. Defer	Mardi 19h00 - 20h15 Jeudi 19h00 - 20h15
FA1	E. Caudron	Lundi 19h00 - 20h40
QA1	A. Defer	Samedi 08h30 - 10h10
QA2	E. Caudron	Samedi 08h30 - 10h10
Histoire de la musique et analyse		
	E. Caudron	Samedi 13h00 - 13h50
Chant d'ensemble		
Chant d'ensemble (F1 > 3) <b>Babouches</b>	C. Debu	Mardi 16h30 - 17h20
Chant d'ensemble (F4, Q1-2) <b>Volte Face</b>	C. Debu	Mardi 17h20 - 18h10
Chant d'ensemble (à partir de la 3 <sup>ème</sup> secondaire) <b>Voca</b>	C. Debu	Mardi 18h10 - 19h50
Ensembles instrumentaux		
Ensemble de saxophones	S. Vandesande	
Ensemble instrumental	R. Vanye	
Musique de chambre instrumentale	R. Vanye	
Ensemble instrumental DOSI (improvisation - composition)	R. Bacalu	

## HORAIRES COURS COLLECTIFS - COUVIN

Formation musicale		
CLASSE	PROFESSEUR	JOUR
P1 (5 ans) - P2 (6ans)	J-C Murengezi	Lundi 16h30 - 17h20
F1	M. Verpoorten	Mercredi 13h00 - 14h40
F1	A. Defer	Lundi 16h30 - 17h20 Mercredi 13h00 - 13h50
F2	J-C Murengezi	Lundi 17h20 - 19h00
F3-4	A. Defer	Lundi 17h20 - 18h10 Mercredi 14h40 - 15h30
Q1	A. Defer	Lundi 18h10 - 19h00 Mercredi 15h30 - 16h20
Q2	A. Defer	Lundi 19h00 - 19h50 Mercredi 17h20 - 19h00
FA2	J-C Murengezi	Lundi 19h00 - 20h40
Chant d'ensemble		
Chant d'ensemble F1>F3	A. Defer	Mercredi 13h50 - 14h40
Chant d'ensemble F4- Q1-2	A. Defer	Mercredi 16h30 - 17h20
Ensembles instrumentaux		
Musique de chambre instrumentale	R. Vanye	Mercredi
Ensemble instrumental	M. Verpoorten	Mercredi 18h10 - 19h00

### ABSENCES

L'Académie est une école. Le suivi des cours de façon régulière est donc **OBLIGATOIRE**.

Si vous devez vous absenter, vous êtes tenus d'en avertir le secrétariat **avant le cours** par téléphone et présenter un **justificatif écrit** au cours suivant.

Dès le second jour d'absence, un **certificat médical** est obligatoire.

## HORAIRES COURS COLLECTIFS - BEAURAING

Formation musicale		
CLASSE	PROFESSEUR	JOUR
P1-2 (5 et 6 ans)	Y. Bernard	Jeudi 15h40 - 16h30
F1	A. Friquet	Jeudi 16h30 - 17h20 Vendredi 16h30 - 17h20
F2	Y. Bernard	Jeudi 16h30 - 18h10
F3	Y. Bernard	Mercredi 16h30 - 18h10
F4	Y. Bernard	Mercredi 14h40 - 16h20
Q1-2	Y. Bernard	Mercredi 18h10 - 19h50
Q2	Y. Bernard	Jeudi 18h10 - 19h00
Chant d'ensemble		
Chant d'ensemble (enfants)	S. Dury	Jeudi 15h40 - 16h30
Chant d'ensemble « Voca » (+ de 12 ans)	S. Dury	Jeudi 19h00 - 20h40
Ensemble instrumental		
	S. Vandesande	Lundi 18h10 - 19h00

!! L'âge requis est pris en considération au 31 décembre de l'année scolaire en cours.

Le cycle adulte commence à 14 ans

### Attention



Le paiement du **minerval** (74 ou 184€ pour le 30/09/2018) se fait sur le compte de l'Administration Communale de Dinant :  
**BE54.0910.1090.9697**

Le paiement de la **cotisation** à l'Amicale Arts 3.5 (10 € pour le 15/10/2018) se fait sur le compte de ACA - ASBL :  
**BE19.0682.0345.6012**

*N'oubliez pas d'indiquer en communication vos nom et prénom.*

## HORAIRES COURS COLLECTIFS - GODINNE

<b>Formation musicale</b>		
<b>CLASSE</b>	<b>PROFESSEUR</b>	<b>JOUR</b>
P1-2	N. Laurent	Jeudi 16h30 - 17h20
F1	J. Dogimont	Mardi 16h30 - 17h20 Mercredi 13h00 - 13h50
F1	N. Laurent	Mercredi 14h40 - 15h30 Jeudi 17h20 - 18h10
F2 (1er groupe)	N. Laurent	Mercredi 13h00 - 13h50 Jeudi 18h10 - 19h00
F2 (2 <sup>ème</sup> groupe)	M. Hublart	Mardi 16h30 - 17h20 Jeudi 16h30 - 17h20
F3	F. Warnant	Mercredi 13h00 - 14h40
F4	F. Warnant	Mercredi 14h40 - 16h20
Q1	F. Warnant	Mercredi 16h30 - 18h10
<b>Ecriture musicale et analyse</b>		
	P.F. Detongre	Lundi (horaire à convenir avec le professeur)
<b>Chant d'ensemble</b>		
Chant d'ensemble (à partir de F1 de Formation Musicale)	N. Laurent	Mercredi 13h50 - 14h40
Chant d'ensemble Voca (à partir de 11 à 14 ans) Volte-face	N. Laurent	Mercredi 15h30 - 16h20
Chant d'ensemble « Prisma Voce »	N. Laurent	Mercredi 19h00 - 20h40
<b>Ensembles instrumentaux</b>		
Ensemble instrumental DOSI (improvisation- composition)	R. Bacalu	
Ensemble de flûtes à bec	C. Gilson	
Ensemble instrumental (cuivres)	M. Hublart	
Guitare d'accompagnement	C. Eloy	

# Règlement d'Ordre Intérieur de l'établissement

- I Des dispositions administratives.
- II Des élèves.
- III De l'équipe pédagogique et administrative.
- IV Des parents.
- V Des évaluations et sanctions des études.

## I Des dispositions administratives.

- L'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR) est subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles et son organisation est prévue dans le décret du 2 juin 1998.
- Le dossier d'inscription d'un élève « régulier » comprend :
  - La fiche d'inscription dûment remplie et signée par le responsable dans les délais prescrits par la Fédération Wallonie-Bruxelles.
  - L'acquittement, s'il échet, du minerval, dans les délais prescrits.
  - Les attestations ou tout autre document justificatif.
  - Une copie de la carte d'identité ou une composition de famille.
- Un élève est considéré « régulier »
  - S'il remplit les conditions d'admission. (Age minimum requis : 5 ans pour les domaines Musique et Danse, 8 ans pour les Arts de la Parole)
  - Si le dossier d'inscription est complet dans les délais prescrits.
  - S'il fréquente assidûment un nombre minimum de périodes de cours, à savoir
    - 1 période en filière préparatoire
    - 2 périodes en filière de formation
    - 2 périodes en filière de qualification
    - 5 périodes en filière de transition
- L'élève est tenu de suivre ponctuellement les cours auxquels il est inscrit.  
Il participe également aux activités organisées dans le cadre de ces cours.
- Pour les cours semi-collectifs, l'élève est tenu d'être présent pendant une période de 50 minutes de cours, période qu'il peut partager avec un autre élève sauf en Qualification 5 et en filière de Transition, où l'élève peut bénéficier seul de la période complète.
- Toute absence doit être signalée le jour même et doit être justifiée par écrit par le responsable ou être couverte par un certificat médical ou par une attestation.

- Toute absence non justifiée entraîne l'envoi d'une carte d'absence au responsable.  
Trois absences non motivées peuvent entraîner le retrait de la subvention du ministère et le renvoi de l'élève, sur décision du Pouvoir organisateur.  
Sont admis comme valables les motifs d'absence suivants :
  1. l'absence pour raison médicale (certificat après 3 jours consécutifs),
  2. l'absence justifiée par une participation simultanée de l'élève à des activités parascolaires,
  3. l'absence pour cause de difficultés accidentelles de communication,
  4. les cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles appréciées par le chef d'établissement.
- Des listes d'attente gérant l'accès à certains cours sont tenues par le secrétariat de chaque implantation. Les élèves sont renseignés par ordre chronologique d'inscription au cours souhaité. La Direction se réserve le droit d'opérer des choix et de donner des priorités.

## II Des élèves.

- Les élèves fréquentant un cours collectif attendent leur professeur dans le hall d'accueil. Les déplacements dans les couloirs se feront dans le calme. La tenue de la droite dans l'escalier évitera toute bousculade.
- L'élève mineur ne peut quitter l'établissement pendant les heures de cours sans une autorisation écrite des parents.
- En-dehors des périodes de cours, l'Académie décline toute responsabilité en cas d'accident survenu dans ou aux abords de l'établissement.
- L'élève est seul responsable de tous les objets et effets qu'il introduit dans l'établissement, quel que soit l'endroit où il les dépose.  
L'établissement ne peut donc être tenu responsable en cas de perte, de vol ou de détérioration de ceux-ci.
- L'élève est tenu d'avoir ses effets scolaires à chaque cours, d'exécuter les travaux à domicile demandés par le professeur, de faire signer le journal de classe et le bulletin en temps utile, de respecter ses condisciples et de ne pas perturber le bon ordre dans la classe.
- L'utilisation des technologies nouvelles (smartphones, réseaux sociaux etc...) ne peut se faire que dans le respect de la vie privée. Il est donc interdit d'enregistrer ou filmer les cours à l'insu du professeur et de diffuser films ou photos via les réseaux sociaux.
- En cas de non-respect des dispositions du présent règlement, des mesures disciplinaires seront prises en conseil de classe.

### III De l'équipe pédagogique et administrative.

- Les professeurs des cours collectifs prennent leurs élèves en charge dans le hall d'accueil et les raccompagnent en fin de cours.
- Ils transmettent par circulaire toutes les informations utiles.  
Ils font noter au journal de classe tous les travaux à faire à domicile.  
Ils communiquent avec les parents par le journal de classe.
- En cas de problème, ils contactent les Parents et rencontrent la Direction si nécessaire.
- En cas d'absence d'un professeur :
  - s'il s'agit d'une remise de cours, le professeur prévient lui-même ses élèves.
  - s'il s'agit d'une absence pour maladie, le professeur de cours semi-collectifs prévient lui-même ses élèves ; le secrétariat concerné prévient les élèves des cours collectifs.
  - s'il s'agit d'un problème de transport ou d'intempéries, le professeur prévient lui-même ses élèves et reportera au mieux ses cours en accord avec les élèves, la direction et le secrétariat.
- Les professeurs organisent des auditions de classe quand ils le souhaitent, en concertation avec la direction et les secrétariats concernés.  
Ils informent les élèves et leurs parents des dates d'auditions et d'évaluations.

### IV Des parents.

- Les Parents veillent à ce que leurs enfants soient assidus au cours.  
Ils contrôlent le journal de classe, prennent connaissance des circulaires et signent le bulletin.
- Ils préviennent le secrétariat
  - en cas d'absence de leur enfant le jour même, par téléphone, et produisent un justificatif écrit pour le cours suivant.
  - lors de tout changement de domicile ou de numéro de téléphone.
  - si leur enfant cesse de fréquenter les cours.
- Ils prennent contact avec le professeur ou la Direction en cas de problème.
- Ils attendent leurs enfants dans le hall d'accueil à la fin du cours : aucune garderie n'est assurée. Les heures de fermeture de l'établissement sont annoncées dans la circulaire de rentrée.
- Sauf dérogation de la direction, ils n'ont pas accès aux salles de classe pendant les cours, ni au vestiaire du cours de danse.

## V Des évaluations et sanctions des études.

L'évaluation des élèves se fait de manière continue en faisant référence aux socles de compétence prenant en compte l'intelligence artistique, la maîtrise technique, l'autonomie et la créativité.

- En cours d'année, lors d'auditions de classe faisant l'objet d'une appréciation.
- Sous forme d'autoévaluation et de prise de conscience en dialogue professeur/élève.
- En fin d'année scolaire, lors d'une audition publique et/ou devant jury.
- Le Conseil de classe décide de la réussite ou non de l'élève.  
Le seuil de réussite est fixé à la mention F(Faible).
- Des bulletins intermédiaires au cours de l'année renseignent les parents et les élèves sur l'évolution et les progrès de l'étudiant.

Le présent règlement produit ses effets au 01/11/2014 et annule les précédents.

Il fait référence aux articles 19 à 22 du Décret du 02/06/1998, consultable sur le site de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il a été visé favorablement en Commission paritaire Locale le 21 octobre 2014.

Il sera remis chaque année à tout élève nouvellement inscrit.

Le règlement d'ordre intérieur est un document public, fourni par le Directeur ou son représentant à toute personne, sur simple demande.



**Notre amicale a changé de nom !**  
**L'asbl Arts 3.5 finance toutes les activités de l'Académie. Une cotisation unique de 10 € pour toutes les activités de l'année : BE19 0682 0345 6012 (voir brochure annexe)**



## Domaine de la DANSE

- Tous les cours ne sont pas nécessairement organisés dans toutes les implantations.
- Les cours d'expression chorégraphique :  
En plus de la danse classique, ces cours proposent une approche des danses moderne, jazz et contemporaine.  
Ces cours sont **indispensables** pour participer aux spectacles.  
La cotisation à l'Amicale (qui finance tous les spectacles) est **obligatoire** pour tous les élèves fréquentant les cours d'expression chorégraphique.
- La tenue :  
La tenue est différente suivant la filière (formation ou qualification).  
De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès de vos professeurs à la rentrée.
- Nouveauté à Beuraing : cours de danse contemporaine !

### Remboursement mutuelle

Certaines mutuelles accordent un remboursement total ou partiel de la cotisation ACA ou du minerval pour les élèves qui suivent un cours de danse.

N'hésitez pas à vous procurer le formulaire auprès de votre mutuelle et à le faire parvenir **au secrétariat de Dinant**

### Rappel très important

L'élève doit être présent à l'Académie 10' avant le début de son cours.  
Le couloir est un lieu de transit et n'est pas une cour de récréation.  
Pour ne pas déranger les cours, le calme est exigé aux abords des classes et du secrétariat.

## HORAIRES DE DANSE - DINANT

Danse classique		
CLASSE	PROFESSEUR	JOUR
P1 (5 ans)	C. Tivoli	Mercredi 13h00 - 13h50
P2 (6 ans)	C. Tivoli	Mercredi 13h50 - 14h40
F1	C. Tivoli	Mercredi 14h40 - 15h30
F2	C. Tivoli	Mercredi 15h30 - 16h20
F3-4	V. Caussin	Mercredi 17h20 - 18h10
F5 - Q1	V. Caussin	Jeudi 16h30 - 18h10
Q2	V. Caussin	Vendredi 16h30 - 18h10
Q3-6	K. Weinhofer	Samedi 09h20 - 11h00
Expression chorégraphique		
F2	C. Tivoli	Mercredi 16h30 - 17h20
F3-4	V. Caussin	Mercredi 18h10 - 19h00
F5 - Q1	V. Caussin	Jeudi 18h10 - 19h00
Q2	V. Caussin	Vendredi 18h10 - 19h00
Q3-6	K. Weinhofer	Samedi 11h00 - 11h50

## HORAIRES DE DANSE - BEAURAING

Danse contemporaine		
CLASSE	PROFESSEUR	JOUR
P1+P2 (5 et 6 ans)	L. Vidali	Mercredi 13h00 - 13h50
F1 - 2	L. Vidali	Mercredi 13h50 - 14h40
F3-4	L. Vidali	Mercredi 14h40 - 15h30
F5-Q6	L. Vidali	Mercredi 16h30 - 18h10
Expression chorégraphique		
F3-4	L. Vidali	Mercredi 15h30 - 16h20
F5-Q6	L. Vidali	Mercredi 18h10 - 19h00

## HORAIRES DE DANSE - FLORENNES

Danse classique		
CLASSE	PROFESSEUR	JOUR
P1+P2 (5 et 6 ans)	V. Caussin	Lundi 16h30 - 17h20
F1	K. Weinhofer	Jeudi 16h20 - 17h10
F2	K. Weinhofer	Jeudi 17h10 - 18h00
F3-4	V. Caussin	Mercredi 13h00 - 14h40
Q1-2	V. Caussin	Lundi 17h20 - 19h00
Q3-4-5	K. Weinhofer	Jeudi 18h00 - 19h40

## HORAIRES DE DANSE - GODINNE

Danse classique		
CLASSE	PROFESSEUR	JOUR
P1 - 2 (5 et 6 ans)	C. Tivoli	Lundi 16h30 - 17h20
F1	C. Tivoli	Lundi 17h20 - 18h10
F2	C. Tivoli	Lundi 18h10 - 19h00
Expression chorégraphique		
F2	C. Tivoli	Lundi 19h00 - 19h50

Pour nos ateliers, nos spectacles, nos auditions, ... nous avons régulièrement besoin de l'aide des Parents pour encadrer les enfants, pour une assistance logistique, ...  
N'hésitez pas à contacter la secrétaire de votre implantation chaque fois que vous pouvez donner un petit coup de main. Mille mercis !

## Domaine des ARTS DE LA PAROLE

Pour être réputé **régulier**, chaque élève doit impérativement suivre **2 périodes de cours**.

### 4 cours de base :

- **Formation pluridisciplinaire (de 8 à 9 ans) :** *je découvre l'expression créative et la communication verbale.*

Eveiller l'élève au monde de l'expression poétique, dramatique ou non-dramatique en traversant l'éloquence, la déclamation et le jeu scénique.

- **Art dramatique (à partir de 10 ans) :** *j'incarne un personnage*

Par le biais d'exercices relationnels avec l'autre, de prise de conscience du moi, de situation dans l'espace scénique, de travail sur l'imaginaire propre et de redécouverte des émotions, apprendre à construire un personnage avec ses sentiments, ses émotions et son langage propre pour enfin l'utiliser dans des situations dramatiques théâtrales.

- **Déclamation :** *je m'exprime avec les mots d'un auteur*

Retrouver le plaisir de la lecture, de la (re)découverte de textes nouveaux ou anciens, apprendre à en dégager les émotions profondes pour parvenir à les partager avec un auditoire.

- **Diction éloquence :** *je m'exprime avec mes propres mots*

Découvrir de façon progressive et instinctive comment la parole devient le véhicule des sentiments, des émotions et de la pensée. Initiation à l'expression dramatique avant l'utilisation du support du texte écrit, éveil à l'art de s'exprimer par le langage des mots, porteur de sens, en adéquation avec celui du corps.

### Cours complémentaires :

- **Diction/orthophonie :** règles de prononciation du français parlé

- **Ateliers d'applications créatives :**

- ✓ **Pour tous :** réalisation collective de spectacles.

- ✓ **Improvisation :** Initiation aux techniques de la Ligue d'Improvisation Belge.

Ce cours propose une pédagogie d'apprentissage de l'improvisation théâtrale progressive, évolutive, basée sur la confiance, l'écoute et la générosité.

- ✓ **Ecriture :** écriture d'une matière-dialogue, monologue, poésie, polyphonie, lettre, ... à mettre en scène, en espace et en lumière.

## HORAIRES des ARTS de la PAROLE - DINANT

CLASSE	PROFESSEUR	JOUR
<b>Formation pluridisciplinaire</b>		
F1	E. Gyselynck	Samedi 10h10 - 11h50
F2	E. Gyselynck	Samedi 12h00 - 13h40
<b>Déclamation - Interprétation</b>		
	L. Liégeois	Lundi 16h30 - 17h20
<b>Diction - Orthophonie</b>		
A partir de 12 ans	L. Liégeois	Lundi 17h20 - 18h10
<b>Art dramatique</b>		
F1-2	E. Gyselynck	Samedi 08h30 - 10h10
1 <sup>er</sup> groupe	G. Magbag	Mercredi 13h00 - 14h40
2 <sup>ème</sup> groupe	G. Magbag	Mercredi 14h40 - 16h20
F	B. Van Dorslaer	Lundi 16h30 - 18h10
Q	B. Van Dorslaer	Lundi 18h10 - 19h50
<b>Atelier d'applications créatives : art dramatique</b>		
Improvisation	B. Van Dorslaer	Lundi 19h50 - 21h30

## HORAIRES des ARTS de la PAROLE - COUVIN

CLASSE	PROFESSEUR	JOUR
<b>Formation pluridisciplinaire</b>		
F 1 (8 ans)	L. Liégeois	Vendredi 16h30 - 18h10
F 2 (9 ans)	L. Liégeois	Vendredi 18h10 - 19h50
<b>Art dramatique</b>		
F (à partir de 10 ans)	G. Magbag	Vendredi 16h30 - 18h10
Q	G. Magbag	Vendredi 18h10 - 19h50
<b>Déclamation - Interprétation</b>		
	L. Liégeois	Vendredi 19h50 - 20h40

## HORAIRES des ARTS de la PAROLE - GODINNE

CLASSE	PROFESSEUR	JOUR
<b>Formation pluridisciplinaire</b>		
F1	E. Jadot	Lundi 16h30 - 18h10
F2	E. Jadot	Lundi 18h10 - 19h50
<b>Art dramatique</b>		
F1-2	E. Jadot	Mercredi 13h00 - 14h40
F3-4-5	E. Jadot	Mercredi 14h40 - 16h20
Q	E. Jadot	Mercredi 16h30 - 18h10
Q (adultes)	E. Jadot	Mercredi 19h00 - 20h40
<b>Atelier d'applications créatives : art dramatique</b>		
1 <sup>er</sup> groupe	E. Jadot	Mercredi 18h10 - 19h00
2 <sup>ème</sup> groupe (Ecriture)	E. Jadot	Lundi 19h50 - 20h40

## HORAIRES des ARTS de la PAROLE - FLORENNES

CLASSE	PROFESSEUR	JOUR
<b>Formation pluridisciplinaire</b>		
F1	L. Liégeois	Jeudi 16h30 - 18h10
F2	L. Liégeois	Jeudi 18h10 - 19h50
<b>Déclamation - Interprétation</b>		
	L. Liégeois	Jeudi 19h50 - 20h40
<b>Art dramatique</b>		
F (1 <sup>er</sup> groupe)	G. Magbag	Lundi 16h30 - 18h10
F (2 <sup>ème</sup> groupe)	G. Magbag	Lundi 18h10 - 19h50

## Horaires des cours collectifs des arts de la parole - BEAURAING

CLASSE	PROFESSEUR	JOUR
<b>Formation pluridisciplinaire</b>		
F1	G. Magbag	Jeudi 16h30 - 18h10
<b>Art dramatique</b>		
F - Q	G. Magbag	Jeudi 18h10 - 19h50

### Remarque importante

En s'inscrivant au cours d'art dramatique, l'élève s'engage dans un projet collectif dans lequel tous les acteurs sont dépendants l'un de l'autre.

Il est **PRIMORDIAL** d'être présent à tous les cours afin de respecter le travail du groupe et ne pas pénaliser les partenaires lors des évaluations et spectacles.

**L'Amicale Arts 3.5** aide également financièrement les classes des Arts de la parole dans leurs activités (représentations, intervention dans le prix des entrées aux spectacles, achat de matériel, ...).

Ces avantages sont octroyés **aux membres qui auront cotisé avant le 15 octobre 2018 : 10 €** (BE19 0682 0345 6012)

Une participation financière sera demandée aux non-membres qui participent aux activités.

## A vos agendas !

**Samedi 29 septembre** : concert de l'orchestre d'harmonie à Dinant

**Samedi 27 octobre** : à Florennes : concert à l'occasion du 100<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice, participation des classes de chant d'ensemble et des arts de la parole.

**Vendredi 9 novembre** : concert à la Collégiale de Dinant dans le cadre du 100<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice. Au programme « Messe pour la Paix » de Karl Jenkins avec la participation des classes de chant d'ensemble « Prisma voce » de Nathalie Laurent.

**Jeudi 20 décembre** à 18h : concert de Noël à Beauraing

**Samedi 23 mars** à 14h : audition à Florennes

**27 et 28 avril 2019** : Spectacle de danse, salle Bayard

## Orchestre d'harmonie

Tu es en F4 en flûte traversière, clarinette, saxophone, trompette, trombone, cor, tuba, percussion ?

Rejoins-nous à l'orchestre d'harmonie ! Tu pourras partager ta passion, encouragé et entouré par les professeurs et des élèves plus chevronnés.

Les répétitions ont lieu le samedi à Dinant.

### Répétitions en septembre :

Samedi 1<sup>er</sup> septembre de 13h30 à 16h30

Samedi 15 septembre de 13h à 16h

Samedi 29 septembre à partir de 14h : après-midi de partage avec l'Orchestre des Jeunes d'Aubange, Messancy et Mont-St Martin : répétition en commun, concert et BBQ.